



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le lundi 18 septembre 1995 — N° 75

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Roger Bertrand**

QUÉBEC

18 septembre 1995

18 septembre 1995

Le lundi 18 septembre 1995

N° 75

Séance extraordinaire

La séance est ouverte à 14 h 11.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Chevette, leader du gouvernement, dépose:

La réponse à la question écrite de M. Gautrin (Verdun) concernant les organismes de charité enregistrés — Question n° 24, *Feuilleton et préavis* du 13 septembre 1995.

(Dépôt n° 637-950918)

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, dépose:

Le rapport annuel du Musée du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 638-950918)

Le rapport annuel de la Régie des télécommunications du Québec, pour l'exercice financier terminé le

18 septembre 1995

31 mars 1995.

(Dépôt n° 639-950918)

18 septembre 1995

Le rapport annuel du Conseil des arts et des lettres du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 640-950918)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose:

Copie d'une lettre, en date du 1^{er} septembre 1995, adressée à Mme Lucie Brouillette, du Bureau des procureurs du Palais de justice de Montréal, par Me Jean Chartier, du bureau du Directeur général des élections du Québec, concernant le dossier de Mme Rita Dionne-Marsolais.

(Dépôt n° 641-950918)

La transcription d'une conférence de presse de M. Pierre Paradis, leader de l'opposition officielle, et M. Thomas J. Mulcair, député de Chomedey, qui a eu lieu le 15 septembre 1995, au sujet d'une poursuite adressée à Mme Rita Dionne-Marsolais pour infraction à la *Loi sur la consultation populaire*.

(Dépôt n° 642-950918)

La transcription d'une conférence de presse de M. Paul Bégin, ministre de la Justice, qui a eu lieu le 15 septembre 1995, au sujet d'une poursuite adressée à Mme Rita Dionne-Marsolais pour infraction à la *Loi sur la consultation populaire*.

(Dépôt n° 643-950918)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. Bégin, ministre de la Justice, Procureur général et député de Louis-Hébert, intervient en rapport avec une atteinte aux droits de l'Assemblée ou de l'un de ses membres qui serait le fait de M. Paradis, leader de l'opposition officielle, et de M. Mulcair, député de Chomedey, lesquels auraient diffamé M. Bégin à l'occasion d'une conférence de presse le vendredi 15 septembre 1995.

Questions et réponses orales

18 septembre 1995

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Johnson, chef de l'opposition officielle, dépose:

Un rapport d'étude intitulé «Les finances publiques et le projet de souveraineté du Québec», présenté à l'Institut national de recherche scientifique par MM. Claude Fluet et Pierre Lefebvre, du département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, en juin 1995.

(Dépôt n° 644-950918)

Invoquant l'article 69 (1) du Règlement, M. Chevette, leader du gouvernement, intervient en rapport avec une violation de droit ou de privilège qui serait le fait de M. Paradis, leader de l'opposition officielle, lequel aurait accusé M. Chevette d'avoir, au sens de l'article 55 (3) de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, présenté à l'Assemblée un document faux dans le dessein de tromper. M. Chevette indique également son intention de présenter une motion en vertu de l'article 70 du Règlement.

À la demande de M. le Président, M. Fournier (Châteauguay) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le Président, M. Le Hir, ministre délégué à la Restructuration, retire certains propos non parlementaires.

18 septembre 1995

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

L'Assemblée reprend le débat sur la motion principale présentée par M. Parizeau, premier ministre, et sur l'amendement proposé par M. Fournier (Châteauguay):

La motion principale se lisant comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote, conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes :

Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?

☐₁ OUI

☐₂ NON

Do you agree that Québec should become sovereign, after having made a formal offer to Canada for a new Economic and Political Partnership, within the scope of the Bill respecting the future of Québec and of the agreement signed on June 12, 1995?

☐₃ YES

☐₄ NO

18 septembre 1995

L'amendement se lisant comme suit:

QUE la motion en discussion soit amendée:

- a) par l'ajout, dans la première ligne du deuxième alinéa, après le mot «devienne», des mots «un pays»;
- b) par le remplacement, dans la première ligne du troisième alinéa, du mot «sovereign» par les mots «a sovereign country».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote, conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes :

Acceptez-vous que le Québec devienne un pays souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?

☐ 5 OUI

☐ 6 NON

Do you agree that Québec should become a sovereign country, after having made a formal offer to Canada for a new Economic and Political Partnership, within the scope of the Bill respecting the future of Québec and of the agreement signed on June 12, 1995?

☐ 7 YES

☐ 8 NO

18 septembre 1995

À 17 h 59, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 01.

Affaires prioritaires

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Parizeau, premier ministre, portant adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada, ainsi que sur la motion d'amendement de M. Fournier (Châteauguay).

Le débat est ajourné sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement.

À 23 h 25, sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 septembre 1995, à 10 heures.

Le Président

ROGER BERTRAND